

Durée : 1h30

Longueur : 4,5 km

Balisage : bleu

▼1044 m ▲1230 m

Dénivelé : + 196 m

Assez Facile

Un petit sentier agréable au cœur du cirque glaciaire de Récusset.

Il offre de beaux points de vue sur le Roc Brin (1517m) et sur le Puy Violent (1592m). Partez à la rencontre des silhouettes des gardiens de troupeaux, elles vous feront découvrir l'histoire de la transhumance à Récusset.



Itinéraire non praticable de mi-novembre à mai : enneigement

Traversée de pâtures : n'emmenez pas votre chien, même tenu en laisse.



Procurez-vous le livret découverte ENS¹ de Récusset : (textes, photos et jeu d'autocollants pour approfondir les thématiques des sentiers) en vente au prix de 3€ dans les Maisons de site et chez les prestataires touristiques du secteur.

Aménagements et entretien du circuit :
Syndicat Mixte du Puy Mary
www.puymary.fr

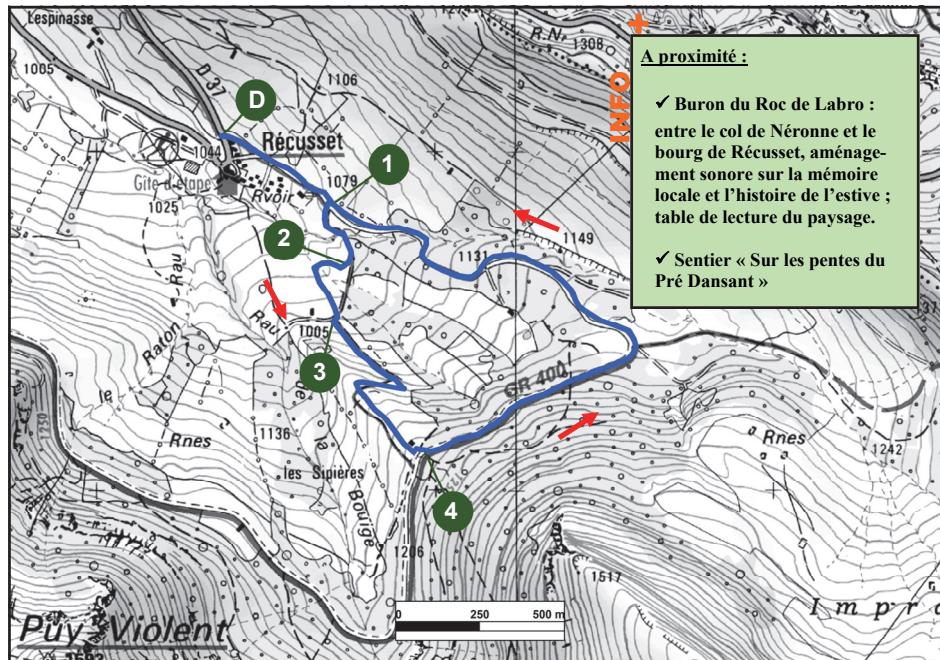
Credit photo SMPM-NF

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

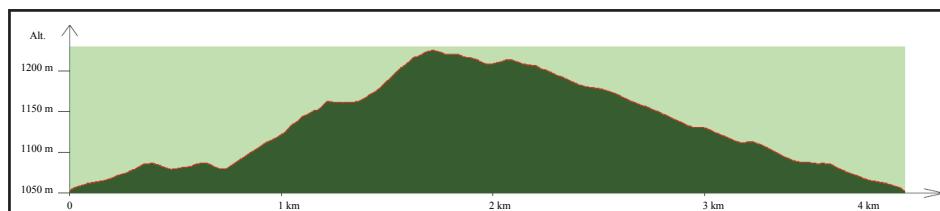
Fiche Rando
Edition 2014 - Tous droits réservés

Sentier du petit pâtre

SAINT-PAUL-DE-SALERS



GRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



1 Se garer dans le hameau de Récusset. Remonter en direction du col de Néronne et prendre la première route à droite. Dépasser les dernières habitations puis prendre un chemin herbeux sur votre droite.

d'arbres à main gauche. Après une épingle à droite, vous arrivez à la troisième silhouette (le vacher et le boutillé).

Continuer l'ascension et rencontrer d'abord la silhouette du berger de la COPTASA² en 1960 puis celle du berger du XXI^e siècle.



2 Emprunter la chicane échelle, poursuivre sur le sentier, franchir la Maronne et continuer en sous-bois jusqu'à la prochaine chicane.

3 Descendre ensuite à droite dans la parcelle en direction du ruisseau. Traverser à gué. Juste après, quitter la piste et prendre à gauche pour remonter en diagonale dans l'estive jusqu'à la première silhouette (le petit pâtre).

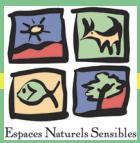
4 Longer la haie à main gauche et accéder à la deuxième silhouette (le fermier) à côté de l'abreuvoir.

Contourner ensuite l'abreuvoir par la droite et commencer la montée dans l'estive en longeant la rangée

1 - ENS : Espace naturel sensible

2 - COPTASA : Coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles





Pour une randonnée sans souci



Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : Mauvaise direction :

Tournez à gauche : Tournez à droite :

Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary



+ 150

Numéro attribué à chaque mobilier (chicanes ; flèches directionnelles...) Merci de transmettre ce numéro au Syndicat Mixte en cas de constat de dégradations sur le mobilier (flèche cassée, poteau desséché...).

Pour toutes remarques sur les sentiers du Grand Site : 04 71 43 14 31 E-mail : courrier@puymary.fr

Autres éléments techniques :

Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando
Edition 2014 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

- 15 S.A.M.U
- 17 police
- 18 pompiers
- 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.